

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

DU

CANTON
DE BEDARRIDES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMMUNE
DE SORGUES
84700

SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2022

OBJET

Modification du tableau
des effectifs théoriques
pour le CCAS et la
Résidence Autonomie

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf novembre, le Conseil
d'Administration du C.C.A.S. de Sorgues, s'est réuni au nombre prescrit
par le règlement, à la salle du Conseil Municipal.
Sous la Présidence de Monsieur Thierry Lagneau, Président du CCAS

Del-2022-novembre-044
N-4.1.4

PRESENTS: T. Lagneau - S. Ferraro - C. Cambrier -
P. Courhier - J. F. Laporte - D. Ahtuel - L. Armand
M. Cruef - O. Vincent - M. J. Estin - C. Roche.

POUVOIR(S): E. Roca - A. Manne - S. Lagneau.

EXCUSE(S):

Il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs du personnel en tenant compte de la nécessité de faire évoluer quatre postes,

Vu, l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant, qu'il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel en tenant compte des besoins des services,

Sur le rapport présenté par le Président Thierry LAGNEAU.

APRES, en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DECIDE, Qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs du personnel en tenant compte de la nécessité de faire évoluer plusieurs postes au sein des services :

Modification du tableau des effectifs théoriques du CCAS, avec la :

Poste actuel	Poste transformé à/c du 1/01/2023
1 poste d'adjoint administratif	1 poste d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe
2 postes d'adjoint social à 23h39	2 postes d'adjoint social principal de 2 ^{ème} classe à 23h39

Modification du tableau des effectifs théoriques de la Résidence autonomie Le Ronquet avec la :

Poste actuel	Poste transformé à/c du 1/01/2023
1 poste d'animateur	1 poste d'animateur principal de 2 ^{ème} classe

DIT, que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces postes transformés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à : L'unanimité

J'atteste le caractère exécutoire
de cette délibération à dater du :

Publié le 02/12/2022.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Thierry Lagneau

